



Mariage franco-algérien en tunisie

Par **sica972**, le **14/07/2008** à **18:43**

Bonjour,

Je suis française et mon fiancé est algérien. Il vit malheureusement en algérie et moi en france. Nous souhaitons nous marier en tunisie le plus vite possible.

Malheureusement quand on s'est rendu au consulat de france à tunis, il nous ont simplement remis une "note d'information sur le mariage entre un ressortissant français et un ressortissant algérien. On y parle de CCM et de transcription.

Résultat, on est toujours aussi perdus. Pourriez-vous nous éclairer?

On sait ce que sont les CCM et Transcription, mais la question est: **COMMENT LES AVOIR ?**
Merci d'avance pour toutes réponses à venir.

Par **jeetendra**, le **15/07/2008** à **10:56**

bonjour, regardez ce site ou il y a pas mal d'information sur votre cas, www.le-mariage.com/expert/etranger.htm CORDIALEMENT